



ARRETE INTERMINISTERIEL

ANNEE 2020 N° 067 / MJL/MEF/DC/SGM/DACS/SA/078SGG20
FIXANT LE MONTANT FORFAITAIRE DES FRAIS D'ENROLEMENT ET
DE NOTIFICATION DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DES PETITES
CREANCES

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;*
- vu la loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice ;*
- vu la loi n° 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes modifiée et complétée ;*
- vu la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin modifiée et complétée ;*
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;*
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;*
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;*

vu le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

ARRESENT

Article premier : Le présent arrêté a pour objet de fixer le montant forfaitaire des frais d'enrôlement et de notification dans le cadre de la procédure des petites créances.

Article 2 : Le dépôt au greffe du formulaire normalisé donne lieu au paiement d'un forfait unique de cinq mille (5.000) francs.

Article 3 : Les frais de notification physique du formulaire normalisé sont fixés à douze mille (12.000) francs par destinataire d'acte.

Article 4 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires est publié au Journal officiel.

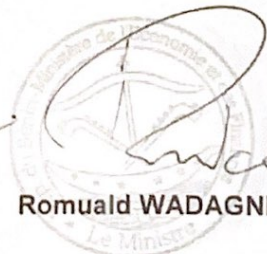
Fait à Cotonou, le 11 décembre 2020

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Séverin Maxime QUENUM
Séverin Maxime QUENUM



Romuald WADAGNI
Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : SGG 01 - AN 01 - CC 01 - CS 02 - HCJ 01 - CES 01 - HAAC 01 -
AUTRES MINISTERES 22 - DGB/MEF 01 - DGTCP/MEF 01 - CF/MEF 01 -
JORB 01 - CHRONO 01 - ARCHIVES 01 - INTERESSES